

Décision

Générale

colonial

Décision n° 181 accordant le bénéfice de la libération conditionnelle au condamné Hassen Moussa.

n° 181

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mars 1942

Numéro JO
n° 544 du 31/03/1942

Date du numéro
31 mars 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances. commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 4 juin 1938 organisant la justice indigène à la Côte française des Somalis

Vul'arrêté du 19 janvier 1939 instituant une Commission de surveillance des prisons

Vule procès-verbal de la Commission de surveillance des prisons, séance du 29 décembre 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le bénéfice de la libération conditionnelle est accordé à Hassen Moussa Gadaboursi, condamné pour vol à un an et six mois de prison par jugement des 27 février et 4 avril 1941. Art. 2. — La présente décision, qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistrée.

NOUAILHETAS